



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 17 mai 2022

DEMANDE DE SUBVENTION ADEME SCHEMA DIRECTEUR RESEAU DE CHALEUR

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Christine BARETTE à Ronan LOAS, Vagtang CROGUENNEC à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Pascal GUERIF

Présents : 29
Pouvoirs : 04

DEMANDE DE SUBVENTION ADEME SCHEMA DIRECTEUR RESEAU DE CHALEUR

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Dans le cadre de ses actions de lutte contre le réchauffement climatique, Ploemeur est engagée, depuis quelques années, dans l'aménagement de réseau de chaleur biomasse permettant de limiter l'impact de son développement urbain.

Il apparaît nécessaire, dans la perspective du projet Ploemeur 2030, de se doter de lignes directrices identifiant les quartiers de l'agglomération centrale où il apparaîtrait opportun d'étendre le service public de desserte de chaleur urbaine, et où cette hypothèse ne serait pas pertinente.

C'est le rôle du schéma directeur de chaleur, exercice préconisé par l'Ademe avant toute subvention pour un nouveau réseau.

L'agence accompagne alors la réalisation de cette étude via une aide financière de 70%.

La ville a lancé une consultation de bureaux d'études spécialisés et sélectionné une offre pour 18 900€ ht.

Le plan de financement se trouve alors modifié selon les dispositions suivantes,

montant des études ht	18 900,00 €
tva 20%	3 780,00 €
subvention attendue 70% ht	13 230,00 €
reste à financer ht	5 670,00 €
reste à financer ttc	9 450,00 €

Le maire propose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la dynamique engagée par la Ville autour de la lutte contre le réchauffement climatique ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap et tourisme » du 4 mai 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 5 mai 2022 ;

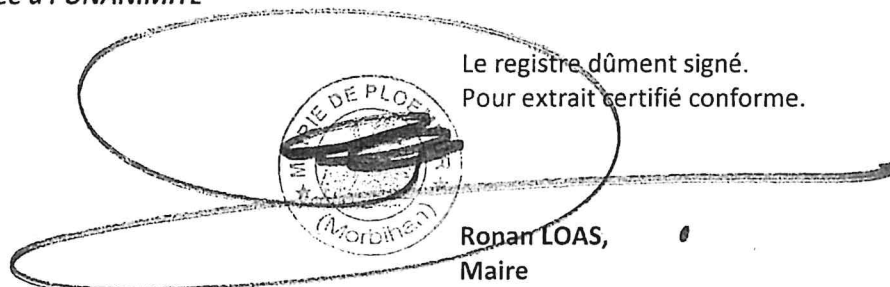
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation du schéma directeur de chaleur de Ploemeur Centre conformément au guide de l'Ademe
- **SOLLICITE** les subventions les plus larges
- **INSCRIT** les dépenses au budget communal le moment venu

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

Demande d'aide n°22BRD0179

Déposé le 12/04/2022

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 20 MAI 2022
ID : 056-215601626-20220517-DB20220516-DE

Dépôt d'une demande d'aide à l'ADEME

Dossier n°22BRD0179

Titre du projet : étude d'un schéma directeur de chaleur

Déposé le : 12/04/2022

Région : Bretagne

COORDINATEUR

Identité du coordinateur :

Raison sociale : COMMUNE DE PLOEMEUR

SIRET : 21560162600017

Type établissement : Entreprise de taille intermédiaire

Adresse :

1 RUE DES ECOLES

56162 PLOEMEUR CEDEX

France

Code APE (NAF) : 84.11Z - Administration publique générale

Tranche effectif salariés : 250 à 499 salariés

Statut juridique : 7210 - Commune et commune nouvelle

Date de création : 01/03/1983

Catégorie communautaire : Petite

Type entreprise communautaire : Structure autonome

Contacts du coordinateur :

Rôle : Contact technique

Civilité : M. Jonathan BAYARD

Adresse :

France

Fonction : Chargé de Projets

Tél. pro : 0646089191

Tél. portable :

Email : jbayard@splber.fr

Rôles : Contact administratif, Contact technique

Civilité : M. Joseph LANDAIS

Adresse :

Fonction : Responsable développement durable

Tél. pro : 02 97 86 41 25

Tél. portable :

Email : JLANDAIS@ploemeur.net

Rôle : Représentant légal

Civilité : M. Ronan LOAS

Adresse :

Fonction : Maire

Tél. pro : 02 97 86 40 40

Tél. portable :

Email : rloas@ploemeur.net

Rôle : Contact administratif

Civilité : Mme Muriel SOTIN

Adresse :

France

Fonction : coordinatrice développement durable

Tél. pro : 0297864040

Tél. portable :

Email : msotin@ploemeur.net

Description du projet

Date prévisionnelle de début : 02/05/2022

Durée du projet : 21 mois

Pas de risques d'atteintes en matière de secret des affaires identifiés

Cible du projet : Collectivités territoriales et leurs opérateurs

Type du projet : Etudes - Etudes générales

Thème du projet : Energie

Description du projet :

La Ville de Ploemeur souhaite donc :

- de poursuivre le déploiement de la chaleur renouvelable. Egalement, d'accélérer le raccordement des bâtiments

existants et de nouvelles constructions de réseaux de chaleur dès que cela est pertinent dans une logique de

densification énergétique du réseau de chaleur existant.

- d'étudier la faisabilité de l'extension ou la création de réseaux de chaleur sur la commune en lien avec

l'élaboration du futur Schéma Directeur des Réseaux de chaleur.

- de diversifier les moyens de production de production de chaleur renouvelable en réseau, en particulier en étudiant la possibilité de stockage inter-saisonnier de chaleur solaire.

De plus, depuis la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 Août 2015, les

réseaux de chaleur ou de froid en service au 1er Janvier 2019 avaient l'obligation de réaliser un schéma directeur

avant 2019. La loi Plan Climat est revenue renforcer cette disposition et oblige désormais les réseaux mis en

service entre le 1er Janvier 2009 et le 31 Décembre 2019 à réaliser leur schéma directeur avant le 31 Décembre

2021.

Le schéma directeur d'un réseau de chaleur ou de froid apparaît être un outil de planification territoriale basé sur un

exercice de projection sur les évolutions des réseaux. C'est pourquoi la Ville de Ploemeur souhaite le déployer sur

l'ensemble du territoire de son agglomération centrale afin de venir conforter les politiques publiques qu'elle est menée à conduire en matière de

sobriété et d'efficacité énergétique mais également en matière de développement des ENergie Renouvelable et de

Récupération (ENR&R).

Demande d'aide n°22BRD0179

Déposé le 19/05/2022

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 20 MAI 2022
ID : 056-215601626-20220517-DB20220516-DE

Localisations géographiques du projet

Région : Bretagne

Commune : Ploemeur (56)

Dépenses prévisionnelles

Coût total du projet : 18 900,00 €

COMMUNE DE PLOEMEUR

18 900,00 €

Régime TVA : Assujetti TVA

Type de dépense	Précision	Montant
Ingénierie	étude	18 900,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Sollicitation d'une aide financière sous forme de subvention

Dépenses totales du bénéficiaire : 18 900,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

AUTO-FINANCEMENT

Fonds propres

5 670,00 €	30,00 %
5 670,00 €	30,00 %

AIDES PUBLIQUES

ADEME

Aide à la mise en Escompté
œuvre d'un
schéma directeur
des énergies

13 230,00 €	70,00 %
13 230,00 €	
	70,00 %

Documents ajoutés à la demande

AE ceden AE ceden.pdf

B3_Mémoire technique_SD_CEDEN_ind03 B3_Mémoire technique_SD_CEDEN_ind03.pdf

A2.5_Ref-prof_CEDEN A2.5_Ref-prof_CEDEN.pdf

B1_AE_Etude_SD-réseau-chaleur B1_AE_Etude_SD-réseau-chaleur.pdf

B2_DPGF_SD_CEDEN B2_DPGF_SD_CEDEN.pdf

Engagements et consentements

Je certifie

- être régulièrement déclaré et être en règle à l'égard de la réglementation en vigueur notamment sociale et fiscale ;
- être en règle au regard de mes obligations environnementales notamment en termes de bilan Gaz à Effet de Serre (GES), audit énergie, Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour ceux qui y sont obligés et en matière de mise en place d'un plan de mobilité ; (dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, pour les entreprises regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site) ;
- avoir mis en place et respecter dans ma structure toutes les mesures destinées à prévenir la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles ainsi que les mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme le cas échéant ;
- avoir pris connaissance des « règles générales d'attribution des aides de l'ADEME » et les accepter ;
- que l'opération pour laquelle je sollicite une aide financière n'a pas commencé ou qu'elle n'a pas donné lieu à des engagements fermes (sous quelle que forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...) ;
- exactes et sincères les informations fournies dans le présent dossier.

J'ai bien noté que ce dossier ne sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés sont complétés.

J'accepte que les données personnelles des membres de ma structure soient traitées par l'ADEME conformément aux présentes informations portées à ma connaissance et m'engage à informer et à recueillir auprès de chaque membre de mon personnel concerné son consentement.

L'ADEME peut recueillir des données personnelles vous concernant afin d'assurer le traitement de ses demandes de subventions. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de cette mission respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ».

Les données personnelles concernant les nom, prénom, téléphone et adresse électronique des membres de votre personnel (les nom, prénom, téléphone et adresse électronique) peuvent être consultées par les personnels de l'ADEME habilités à y accéder ainsi que par les autres partenaires liés au projet de financement. Aucune utilisation à des fins commerciales ne pourra être faite des données personnelles échangées.

- Les données sont conservées 24 mois après le dernier échange entre l'ADEME et votre structure.
- La base légale du traitement est celle du consentement conformément à l'article 6 du Règlement européen sur la protection des données.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur : <https://www.ademe.fr/politique-protection-donnees-personnelles>

Je m'engage

- à garantir l'ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d'auteur
- à faire mon affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l'image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.
- à associer l'ADEME lors de la mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation,...) et à mentionner dans tous les supports de communication l'ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME, conformément à l'article 2 des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME
- à fournir à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.
- à poser un panneau sur le site de réalisation de l'opération, pour les investissements, portant le logo de l'ADEME et mentionnant son soutien financier

COMMUNE DE PLOEMEUR